

une très grande mesure, sur l'ardeur au travail, bon vieux principe que nous avons l'habitude d'appliquer. Une nation dont tous les hommes et toutes les femmes travaillent 48 heures par semaine peut réaliser de grands progrès.

En approuvant une entente commerciale avec l'Union soviétique, nous approuvons donc une entente avec un pays qui fait actuellement de très grands progrès dans les domaines industriel et agricole. Cette entente peut avoir des conséquences politiques aussi bien qu'économiques.

On peut demander,—la question a été posée déjà ailleurs qu'ici,—si l'Union soviétique s'acquittera des engagements qu'elle a pris pour ce qui est des achats de blé. Nous pouvons lui faire confiance, je crois. A défaut d'autres raisons, son propre intérêt l'engagera à le faire. Si elle manquait à ses engagements, sa réputation internationale en matière de commerce en souffrirait; or, en plus d'avoir besoin de blé, elle semble se préoccuper beaucoup plus maintenant qu'il y a quelques années de sa réputation. Si elle ne s'acquittait pas de ses obligations pour ce qui est des achats de blé, ce serait nettement, à notre avis, une violation de l'accord commercial. L'échange de lettres au sujet de l'achat de blé lie les parties tout autant,—c'est bien entendu entre nous,—que les articles mêmes de l'accord.

Il importe également de souligner,—c'est ce qui a été fait cet après-midi, surtout par l'honorable député d'Eglinton,—qu'aucune disposition de l'accord ne peut porter atteinte de quelque façon à notre sécurité, étant donné les garanties mentionnées expressément dans l'accord. Il se peut qu'à la suite de cette entente l'Union soviétique veuille établir dans notre pays certains bureaux commerciaux en vue de la réalisation des conditions de l'accord, en ce qui concerne en particulier l'obligation d'acheter du blé. A cette fin, elle voudra peut-être ouvrir un bureau commercial au Canada.

De fait, le gouvernement a déjà reçu une demande de l'Union soviétique à ce sujet en vue de l'établissement d'un petit bureau commercial surtout pour l'achat de blé. Cette demande est actuellement à l'étude et le gouvernement prendra une décision à ce sujet très prochainement. Aucune demande n'a été soumise pour l'ouverture d'un bureau possédant les privilèges ou immunités diplomatiques; le gouvernement ne serait pas disposé à consentir à l'établissement, au Canada, de bureaux diplomatiques hors de l'ambassade d'Ottawa.

Le commerce est un domaine où il nous est possible en ce moment d'assurer des relations plus normales entre le Canada et l'Union soviétique sans nuire à notre propre sécurité, sans modifier notre idéal et sans relâcher les liens étroits qui nous unissent à nos amis dans d'autres parties du monde. Par ce traité, nous n'accordons évidemment à l'Union soviétique aucun avantage que nous n'ayons déjà accordé depuis longtemps à tous les pays amis au moins dans une mesure égale. A mon avis,—c'est aussi l'avis des membres de tous les partis,—le Gouvernement canadien aurait eu tort de ne pas profiter de cette occasion de conclure un accord raisonnable et utile. Selon moi, des gens réfléchis et modérés, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, auraient eu raison de nous adresser des reproches, si nous avions rejeté la possibilité d'un rapport raisonnable et pratique avec l'Union soviétique dans ce domaine.

Nous souhaitons tous vivement qu'un jour il y aura assez de confiance mutuelle pour que des ententes raisonnables de cette sorte, même avec des pays communistes et portant non seulement sur les échanges commerciaux, mais sur maints autres domaines, deviennent la règle plutôt que l'exception. Si cet accord commercial et l'expérience que son application vaudra aux deux pays au cours des prochains trois ans nous rapprochent de cet objectif en atténuant la méfiance, nous aurons certainement lieu d'en être satisfaits tant au point de vue politique que du point de vue économique.